

MAITRE D'OUVRAGE

HOLDING SOPREMA

15 rue St-Nazaire
67026 STRASBOURG

Tél. 03 88 79 84 79

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL

**Lotissement « Route de Chalampé »
68390 SAUSHEIM**

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PC 12 ATTESTATION de prise en compte des règles parasismiques**

PC du 25 novembre 2024

PROJET N° 22-244

Affaire suivie par Denis TSCHIRHART

ANNEXE
À L'ARTICLE L. 122-8 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

Attestation de la prise en compte des règles de construction parasismiques, en phase dépôt du permis de construire

(à joindre à la demande de permis de construire
en application de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme)

LES TEXTES DE REFERENCES :

- Article L. 132-2 du [code de la construction et de l'habitation](#).
- Articles [R. 122-36](#), [R. 125-17](#) et [R. 132-2](#) du code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

LE MAITRE D'OUVRAGE :

→ **Si personne physique :** /

Nom : /
Prénom : /

→ **Si personne morale :**

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) : /
Dénomination sociale : HOLDING SOPREMA
Numéro SIRET ou SIREN : 558500187

Adresse :

Numéro et libellé de la voie : 14 rue de St-Nazaire
Complément d'adresse :
Code postal : 67029
Localité : STRASBOURG

Contact :

Adresse électronique : odecroocq@soprema.fr
Numéro de téléphone : 07 88 85 25 93

L'ATTESTATEUR :

→ **Qualité de l'attestateur : Contrôleur technique**

Nom : PENIN
Prénom : Pierre
Nom commercial de la société : Qualiconsult
Raison sociale : SASU
Numéro de SIREN : 401 449 855
Numéro de l'agrément ministériel : décision du 29 juillet 2022, NOR TREL2220401S



→ Assurance souscrite par l'attestateur :

Qualiconsult déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d'assurance : SMABTP

Numéro de police : C23390N 7352.000/2 066545

Date de validité : du 01/01/2024 au 31/12/2024

→ Adresse et contact de l'attestateur :

13 rue Montgolfier 68127 Sainte-Croix-En-Plaine

Adresse électronique : strasbourg.qc@qualiconsult.fr

Téléphone : 03 88 78 45 81

DOCUMENTS REMIS PAR MAITRE D'OUVRAGE A L'ATTESTATEUR :

Pour permettre l'établissement de l'attestation en phase dépôt du permis de construire, le maitre d'ouvrage a remis à Qualiconsult :

Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire :

Référence des documents utilisés :

-Plans PC ARPEN du 25/11/2024

Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée :

Référence des documents utilisés :

-Rapport Compétence Géotechnique B23-292B du 03/07/2024

L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au [f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme](#) :

Référence des documents utilisés :

Autre document fournis par le maitre d'ouvrage :

→ Pour les catégories de bâtiments autres que maisons individuelles :

Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable :

Référence des documents utilisés :

-Plans PC ARPEN du 25/11/2024

Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement :

Référence des documents utilisés :

LE PROJET :

Numéro et libellé de la voie : Route de Chalampé

Complément d'adresse :

Code postal : 68390

Localité : Sausheim

Code INSEE de la commune : 68300



Numéro de permis de construire : En cours
Date du dépôt de la demande de permis de construire : En cours
Date de délivrance du permis modificatif : Sans objet

CONSTATS :

→ Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme :

Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?

Oui Non

Le plan de prévention des risques sismiques impose-t-il l'obligation de réaliser une étude préalable ?

Oui Non

Si oui, est-ce que l'architecte du projet ou l'expert a certifié qu'elle a bien été réalisée

Oui Non

→ La catégorie d'importance du bâtiment :

- Catégorie II
 Catégorie III
 Catégorie IV

→ La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :

- Zone 2
 Zone 3
 Zone 4
 Zone 5

→ Type de projet :

- Construction d'une maison individuelle
 Autre construction neuve
 Extension horizontale. Préciser le type d'extension (*sont concernés par les règles de construction parasismique - les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde*) :
 Extension verticale
 Superficie du projet (surface de plancher en m2) : Non communiqué
 Nombre de niveau : R+1

→ Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :

► Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :

- Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes



nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

« Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »

➤ **Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :**

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021.

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020.

■ **Le sol :**

- Une étude de sol a-t-elle été réalisée :

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : A B C D E S1 S2

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) : 1 2a 2b

Par qui a été identifiée la catégorie de sol :

Pas d'information

- Les fondations du projet :

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) ?

oui non

Si oui, date(s) de réalisation :

CONCLUSIONS :

L'attestateur atteste que le maître d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maître d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) :

oui non

Si non, dire pourquoi :

L'attestateur émet-il des réserves ?

oui non

Si oui, dire lesquelles :

Date : 26/11/2024

Pierre PENIN

